



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-601**  
**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

**TRAVAUX**  
**REFECTION DU TROTTOIR**  
**11 bis AVENUE PRESIDENT WILSON**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté du Maire N° PM-2024-483 en date du 27 septembre 2024 autorisant les travaux avenue du stade ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise « ERTURK BATI RENOV » pour des travaux de réfection de chape de trottoir et pose de big bag au 11 bis avenue Président Wilson,

**CONSIDERANT** qu'il a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la sécurité des usagers et permettre la réalisation des travaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le vendredi 29 novembre 2024 au mardi 3 décembre 2024 inclus, le stationnement sera interdit sur deux places de stationnement au droit du 11 bis avenue du Président Wilson (Parcelle BP92).

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'entreprise « ERTURK BATI RENOV ».

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 novembre 2024.



Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Jean-Marie SABATIER.